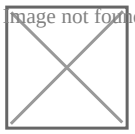


# Pas de travail depuis deux semaines

Par **orquato**, le **21/06/2013** à **14:32**

Bonjour, Madame, Monsieur,

Actuellement je travail dans le domaine de la sécurité. J'ai un contrat de 9 mois qui prend fin en aout 2013. Il y a deux semaines j'ai fait un abandon de poste sur mon lieu de travail pour récupérer un dû que l'employeur ne m'a pas payé.
Celui-ci m'a donné rdv une semaine après pour connaître les circonstance de mon abandon sur le lieu du travail.
Je lui ai expliqué que chaque mois j'ai constaté qu'il y avait des oublies important sur la fiche de paie et que cela continue encore malgré mes efforts de relance. Par exemple, il oublie la prime d'habillement, le panier, les heures supplémentaires, respecte pas le nombre d'heures maximales dans une semaine, oublie des heures normales,de nuits, du dimanches, fériés etc...
Donc pour lui c'est normal de faire des erreurs chaque mois et il m'a dit que sa sera toujours comme ça.
Donc à la fin de l'entretien il m'a dit qu'il doit réfléchir pour mon cas. Donc à ce jour, ça fait deux semaines que je n'ai pas de travail et je voudrais savoir si l'employeur à le droit de pas me donner du travail jusqu'à la fin du contrat qui se termine en aout. Sachant qui me donne pas de nouvelle pour la suite des événements me concernant. "Je suis dans le néant"
Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous en remercie d'avance.
Cordialement.

Par **P.M.**, le **21/06/2013** à **15:35**

Bonjour,
L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous sanctionner et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...
Ce n'est pas l'employeur qui ne vous fourni pas de travail mais vous qui ne vous y présentez pas...

Par **orquato**, le **21/06/2013** à **18:45**

Bonjour pmtedforum,

Je me suis absenté 20 minutes de mon poste et j'ai eu un contrôle d'un responsable. Comme j'étais pas sur les lieux, quand je suis revenu le responsable ma renvoyé chez moi pour avoir abandonner le poste.
Une fois que j'ai vu le directeur de l'entreprise, il m'a dit qu'il réfléchissait. Mais en aucun cas, moi je n'ai voulu arrêter mon travail, c'est l'employeur qui m'a arrêté le travail. Donc à ce jour, ça fait deux semaines que je suis sans travail et l'employeur me donne aucune nouvel.
Comment dois je faire?

Cordialement

Par **P.M.**, le **21/06/2013** à **18:59**

Il aurait fallu exiger un écrit car pour l'instant vous pouvez être considéré en abandon de poste comme vous le pressentiez d'ailleurs dans votre exposé initial...
Vous pourriez éventuellement essayer de retourner à votre travail mais je ne sais pas ce que l'employeur décidera, s'il vous dit de repartir, il faudrait exiger un écrit et s'il refuse, envoyez immédiatement une lettre recommandée avec AR relatant les faits si vous ne pouvez pas vous y présenter avec deux témoins n'appartenant pas à votre famille...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés